

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SÉANCE



SÉANCE DU 10 JUILLET 2020 :

L'an deux mille vingt, le dix juillet les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brando se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes d'Erbalunga, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 juillet 2020.

Étaient présents :

M. Yves BIAGGI, Mme Aurélie CARBALLO-BUJAN, M. Thierry CHOLET-ALLEGRI, Mme Marie-Jeanne FANTOZZI, Mme Gilberte FUSTIER, Mme Anaïs GIORGI, Mme Sandrine LAUNOY, Mme Marie-Josèphe MARCHIONI, Mme Sophie MATTEI, Mme Audrey PARDINI, M. Michel PERETTI, M. Patrick SANGUINETTI, M. Frédéric SISCO, M. Jean-Marcel VUILLAMIER.

Étaient absents représentés : M. Jean-Louis SANGUINETTI, M. Denis LANCELLE, Mme Nathalie ESPOSITO, Dr Dominique RICCI.

Étaient absents non représentés :

M. Régis MARTINI

Secrétaire de séance : Mme Anaïs GIORGI

Président de séance : M. Patrick SANGUINETTI

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Il constate que le quorum est atteint.

1- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire,

INFORME que le Conseil Municipal doit élire 5 délégués et 3 suppléants.

Après présentation des listes, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé. Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

- 14 voix pour la liste de M. Patrick SANGUINETTI

- 4 voix pour la liste de M. Michel PERETTI

Titulaires :

- Patrick SANGUINETTI
- Audrey PARDINI
- Thierry CHOLET-ALLEGRIANI
- Sandrine LAUNOY
- Michel PERRETTI

Suppléants

- Yves BIAGGI
- Marie-Jeanne FANTOZZI
- Jean-Marcel VUILLAMIER

2- CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ASVP

Monsieur le Maire,

EXPOSE au Conseil Municipal que considérant la mise en place du parking payant à Erbalunga, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'agent de surveillance de la voie publique relevant du grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire pour une période de 2 mois et 15 jours.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE de créer un emploi non permanent d'agent de surveillance de la voie publique.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :1)

3- HABILITATION DU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION TRIENNALE DE TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LA CDC

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil Municipal à prendre connaissance de la proposition de convention triennale faite par la Collectivité de Corse en matière de transports scolaires.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une délégation de compétence pour trois années ainsi qu'une participation de la CDC aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 50%.

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :1)

4- SOUSCRIPTION D'UN PRET RELAIS SUR SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DE CASTELLO

Monsieur le Maire,

RAPPELLE que pour pré-financer l'encaissement de recettes d'investissement, il est opportun de recourir à un crédit relais différé en capital d'un montant de 535 000€ auprès du crédit agricole pour une durée de 3 ans.

INFORME le Conseil Municipal des conditions de souscription.

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accepter la proposition du Crédit Agricole.

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :1)

5- DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION DE TOITURE EGLISE SAINT ERASME ET SAINTE MARIE

Monsieur le Maire,

EXPOSE au Conseil Municipal la nécessité de la réfection des toitures des églises de Saint Erasme et de Sainte Marie.

INFORME le Conseil Municipal que le montant des travaux est évalué à 36 610€ HT soit :

- Eglise Saint Erasme : 13 375€ HT
- Eglise Sainte Marie : 19 235€ HT

Après avoir procédé au vote,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de la Collectivité de Corse selon la répartition suivante :

- Eglise Saint Erasme :
 - Collectivité de Corse dotation quinquennale : 6 659.41€ HT
 - Collectivité de Corse Patrimoine :1365.59€ HT
 - Commune : 5 350€ HT
- Eglise Sainte Marie :
 - Collectivité de Corse dotation quinquennale : 9 577.11€ HT
 - Collectivité de Corse Patrimoine :3 887.39€ HT
 - Commune : 5 770.50€ HT

AUTORISE le Maire à signer tout document y afférent.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :1)

INFORMATIONS DIVERSES

- Une opération de nettoyage des plages et ports va être mise en place en collaboration avec l'association Corsica Blue Project très prochainement. Les dates seront communiquées rapidement. Cette opération sera renouvelée en fin de saison afin de mesurer l'impact de la précédente tout en prenant en compte l'affluence touristique de la saison estivale.
- Un groupe de travail va être créé afin d'assister M. Thierry CHOLET-ALLEGRIINI dans la création de la Réserve Citoyenne de Sécurité Civile.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18H50.

Le Maire,
Patrick SANGUINETTI


Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint
Thierry CHOLET-ALLEGRIINI